



Société Anonyme • Siège Social: 3, Boulevard Royal • L-2449 Luxembourg •
R.C.S. Luxembourg B 6091
(la « Société »)

Avis de convocation

*Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la
Société le*

Jeudi 17 mars 2016 à 14h30 heures
dans les bureaux d'Elvinger Hoss & Prussen
2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

en Assemblée Générale Extraordinaire

Au cours de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** les actionnaires seront appelés à délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Annulation des actions au porteur non immobilisées et réduction du capital social.
- 2) Modification subséquente des statuts (modification de l'article 5 des statuts), le tout conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 *relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur* (la « Loi du 28 juillet 2014 ») et à l'article 7 des statuts de la Société.

Seuls les actionnaires détenant leurs actions le 2 mars 2016 à minuit (heure de Luxembourg) (la « Date d'Enregistrement ») pourront participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En vertu des dispositions de la Loi du 28 juillet 2014, le Conseil d'administration de la Société a nommé la Banque Internationale à Luxembourg comme dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

En application des dispositions légales et réglementaires applicables, les droits de vote et les droits financiers attachés aux actions au porteur encore en circulation qui n'ont pas été immobilisées auprès de la Banque Internationale à Luxembourg, ou déposées auprès des systèmes de règlement des opérations sur titres de Clearstream Banking S.A. ou d'Euroclear Bank S.A. sont suspendus jusqu'à leur immobilisation auprès du dépositaire au plus tard le 18 février 2016.

La Société rappelle à ses actionnaires détenteurs d'actions au porteur qu'en application de la Loi du 28 juillet 2014 qui, au 18 février 2016, n'auront pas été immobilisées auprès de la Banque Internationale à Luxembourg ou déposées dans les systèmes de Clearstream Banking S.A. ou d'Euroclear Bank S.A. seront obligatoirement annulées.

Nous prions donc les propriétaires d'actions au porteur de la Société dans les meilleurs délais:

- de contacter la Banque Internationale à Luxembourg afin de se faire procéder à l'immobilisation de leurs actions au porteur,
- ou de s'assurer auprès de leurs établissements bancaires que leurs actions au porteur sont bien déposées auprès des systèmes de Clearstream Banking S.A. ou d'Euroclear Bank S.A.

La documentation de convocation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire sera à disposition, soit au siège social de la Société, soit auprès de notre filiale, QUILVEST Banque Privée, 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris, soit auprès de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Tout propriétaire d'actions doit indiquer à la Société sa volonté de participer à l'assemblée générale en personne ou par mandataire au plus tard à la Date d'Enregistrement. Aucune mesure de blocage ou de dépôt préalable d'actions ne s'applique pour assister à cette assemblée générale. Les certificats d'enregistrement qui confirment la qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement ainsi que le cas échéant les procurations doivent parvenir à la Société au plus tard le 7 mars 2016, date de clôture de la liste de présence.

La convocation, les formulaires devant être utilisés pour le vote par procuration, les documents présentés à l'assemblée générale et certaines autres informations concernant l'assemblée seront disponibles sur notre site Internet www.quilvest.com ou peuvent être obtenus sur demande au siège social.

En vertu de l'article 22. alinéa 3 des statuts de la Société, la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés est requise.

La convocation à cette réunion est effectuée conformément à l'art. 19 des statuts.

Le Conseil d'Administration